

Note à l'attention des étudiants admis dans le double cursus INSA/SCIENCES PO RENNES

- Avant d'entreprendre les démarches d'inscription dans chaque école, vous devez être admis définitivement (sans vœux en attente).
- Vous devrez faire un dossier d'inscription au titre de chaque école : INSA et Sciences Po, (<http://www.sciencespo-rennes.fr/fr/accueil.html>) en effet, à la fin de votre formation, vous aurez 2 diplômes : un diplôme d'ingénieur et un master Sciences Po Rennes.
- De même, les droits d'inscription sont à régler pour chaque école, sauf si vous êtes boursier(e) du Crous. Vous ne pouvez être boursier(e) qu'au titre d'une seule école.
- N'oubliez pas de télécharger le dossier d'inscription sur notre site internet et de nous le retourner rapidement avant :

Année	Etudiants concernés	Date retour du dossier d'inscription
1 ^{ère} année	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente) avant le 13 juillet	Le plus tôt possible et avant le 17 juillet
	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente) après le 13 juillet	Avant le 15 août
	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente) après le 15 août	Contactez la Scolarité, et envoyez dossier le plus tôt possible

Le dossier à retourner par mail à l'INSA: inscriptions@insa-rennes.fr en insérant la photo JPEG dans le dossier ou en la joignant dans le mail si ce n'est pas possible.
A retourner en 1 seul document au format suivant :

NOM-PRENOM-Sciencespo.pdf

**Les autres pièces devront être remises obligatoirement le jour de l'inscription Y
COMPRIS LA NOTIFICATION DE BOURSES.**

- Si vous souhaitez être hébergé(e) dans une résidence INSA, vous pouvez télécharger le contrat d'hébergement sur la page internet de notre site et le retourner directement au service Hébergement dès qu'il sera en ligne sur notre site. Tous les nouveaux entrants en 1^{ère} année qui feront une demande seront prioritaires à l'hébergement.
- Les inscriptions auront lieu le mardi 1er septembre pour l'INSA dans la Halle polyvalente de 8H à 10H. Ce jour-là, il faudra acquitter les 601 euros de droits d'inscription sauf si vous êtes boursier(e) au titre de l'INSA de Rennes. N'oubliez pas de vous informer sur les droits à régler à Sciences Po Rennes et sur les modalités d'inscription.
- N'oubliez pas de nous joindre l'attestation CVEC (obligatoire pour l'inscription) le montant de 92 euros (sauf pour les boursier(e)) est à régler en ligne sur le site suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>; vous n'aurez qu'un seul montant à régler pour les 2 écoles, mais la copie est à fournir à chacune.
- Enfin si vous avez des questions d'ordre pédagogique ou sur le parcours que vous avez choisi, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : responsable-fisp@insa-rennes.fr

Intégration dans la Filière INSA-SciencesPO à l'INSA Rennes :

- Pendant les deux premières années, dans le département STPI, sur un des 2 parcours suivant (au choix) :
 - o **parcours A** : mathématiques, informatique, mécanique, sciences industrielles, énergétique, EPS
 - o **parcours B** : mathématiques, sciences physiques, électricité, électronique, chimie, EPS

- Pendant les quatre dernière année, en cycle ingénieur à l'INSA Rennes (niveau B2 minimum exigé en anglais pour obtenir le diplôme d'ingénieur)
 - o pour le **parcours A** dans un des **4 département de spécialités** suivant (au choix) : Génie Civil et Urbain (GCU), Génie Mathématique (GM), Génie Mécanique et Automatique (GMA), Informatique (INFO)
 - o pour le **parcours B** dans un des **4 département de spécialités** suivant (au choix) : Électronique et Informatique Industrielle (EII), Sciences et Génie des Matériaux (SGM), Systèmes et Réseaux de Communication (SRC)
Informatique (INFO) : sous réserve d'accord des instances de l'établissement.